

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, M. Michel GARBAYE, Mme Marie GILBIN.

Excusés : M. Stéphane GAUDON, Mme Fabienne MERRIAUX a donné procuration à Mme Fabienne BARBOT, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : Mme Chantal COURREGELONGUE.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Logement communal : Dépôt de garantie
- Logement communal : nouvelle location

➤ Autres points :

- Enquête publique chemins ruraux
- Employés communaux
- Ligne de gaz et haute tension

➤ Questions diverses

### **LOGEMENT COMMUNAL : UTILISATION DU DEPOT DE GARANTIE**

Vote : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Considérant les dégradations et le manquement imputables à Mme POSTIC Marylène, suite à son départ du logement communal situé 108 Route du Pas de Janette,

Considérant le devis des travaux de réfection du logement d'un montant de 330 €,  
Considérant le devis de ramonage du poêle du logement d'un montant de 168 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'utiliser le dépôt de garantie, versé par Mme POSTIC Marylène lors de son entrée dans le logement communal, pour prendre en charge ces travaux.

## LOGEMENT COMMUNAL : NOUVELLE LOCATION

Vote : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de Mme MAUPATE Valentine qui souhaiterait pouvoir louer le logement communal situé 108 Route du Pas de Janette à compter du 02/10/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de louer le logement communal situé 108 Route du Pas de Janette à Mme MAUPATE Valentine à compter du 02/10/2023.
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 390 €.

## ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX :

La commune a demandé un devis pour l'indemnisation d'un commissaire enquêteur, un deuxième sera sollicité.

## EMPLOYES COMMUNAUX :

L'adjoint technique principal en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts a fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle, il est convoqué à la visite médicale le 24/11/2023.

La commune recherche activement une personne pour pallier cette absence et fait appel, compte tenu de l'urgence des besoins, à un prestataire de service.

Depuis le 02/09/2023, l'adjoint technique, employé jusqu'alors en tant que contractuel, est embauché comme stagiaire/titulaire pour une durée hebdomadaire de 2 heures.

## LIGNE DE GAZ ET HAUTE TENSION :

La société TERRAGA nous a informé du déplacement de la ligne de gaz suite aux travaux prévus de la LGV. En effet, le fuseau de la LGV se situe sur le tracé de la ligne de gaz.

Une ligne Très Haute Tension devrait être créée entre Allons et Cazalis pour acheminer l'électricité produite par les champs photovoltaïques qui vont voir le jour à Allons. Le tracé n'est pas encore connu mais il devrait traverser Giscos. Nous attendons en 2024 des informations plus précises.

## QUESTIONS DIVERSES :

- *Travaux* : Les travaux de l'école se sont terminés en temps et heure et tout était prêt pour la rentrée.
- *Compagnie Circulez* : La nouvelle institutrice en accord avec la Mairie a validé une session « atelier du cirque » avec la compagnie Circulez. Quinze séances sont prévues et débiteront en janvier. Coût pour la commune 700€.
- *Cinéma en plein air* : Une belle réussite pour cette première séance de cinéma en plein air. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Cette prestation coutera à la commune 800€.

- *SDEEG* : Dans la cadre de la valorisation des économies d'énergie, nous avons déposé un dossier au SDEEG. Tous les travaux réalisés dans l'école ne peuvent malheureusement pas être éligibles mais nous devrions tout de même percevoir une prime entre 500 et 1000 €.
- *Celtis* : Nous avons reçu un courrier nous informant que le Domaine du Celtis a obtenu un certificat de Label Qualité.
- *Sinistre sécheresse* : Suite à la reconnaissance de la commune en Catastrophe Naturelle, nous attendons la venue de l'expert le 18 octobre 2023. Quatre bâtiments communaux ont été déclarés à l'assurance : Salle des Fêtes, Ecole, Restaurant Scolaire et logement communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**EMARGEMENTS**

<b>N°</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>1</b>	<b>BARBOT Fabienne</b>	<b>Maire</b>	
<b>2</b>	<b>COURREGELONGUE Chantal</b>	<b>Secrétaire</b>	

**Liste des membres présents :**

Mme Fabienne BARBOT,  
M. Sébastien RIOT,  
M. Samuel MOKTAR,  
Mme Chantal COURREGELONGUE,  
M. Michel GARBAYE,  
Mme Marie GILBIN.